



Ecoles européennes

Bureau du Secrétaire général
Unité de développement pédagogique

Réf. : 2017-01-D-19-fr-1

Orig. : FR

Décisions de la réunion du Conseil d'inspection mixte

Réunion du 8 février 2017 à Bruxelles

III.B. RAPPORTS

3. Rapport d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Bruxelles II – 2016-1-D-23-en-1 – H. COELHO

Le rapport s'inscrit dans le cadre d'un 2ème tour des Inspections d'établissement. L'inspection a été menée conformément au document « Cadre commun d'inspection d'établissement aux cycles maternel/primaire et secondaire (réf. 2010-D-139-fr-9) ».

Bien que l'école ait amélioré la gestion d'une part, des aspects relatifs à l'éthique et à l'atmosphère de l'établissement et d'autre part, des aspects liés au soutien éducatif, plusieurs domaines doivent encore toutefois être améliorés comme le processus d'auto-évaluation mis en place qui devrait être plus systématique pour toute l'école. A l'avenir, il serait souhaitable que des directives plus cohérentes concernant l'auto-évaluation des élèves soient élaborées.

Le C.I.M. approuve le Rapport d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Bruxelles II.

4. Rapport d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Bruxelles IV – 2017-01-D-48-en-1 – H. COELHO

Le rapport s'inscrit dans le cadre d'un 2ème tour des Inspections d'établissement. L'inspection a été menée conformément au document « Cadre commun d'inspection d'établissement aux cycles maternel/primaire et secondaire (réf. 2010-D-139-fr-9) ».

L'école est encouragée à poursuivre le processus d'établissement de priorités dans les procédures et dans les pratiques, tant dans le cycle maternel/primaire que dans le cycle secondaire.

Le groupe de pilotage encourage l'école à aller plus loin dans le développement de toutes ces initiatives, plus particulièrement :

- les mesures internes en vue d'accroître le profil d'École européenne ;
- l'harmonisation au sein des sections, des niveaux et des cycles et entre eux ;
- les projets dans le contexte du renforcement de l'Éthique et de l'ambiance scolaires.

Le C.I.M. approuve le Rapport d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Bruxelles IV.

5. Rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Varèse – 2017-01-D-49-en-1 – H. COELHO

Le rapport s'inscrit dans le cadre d'un 2ème tour des Inspections d'établissement. L'inspection a été menée conformément au document « Cadre commun d'inspection d'établissement aux cycles maternel/primaire et secondaire (réf. 2010-D-139-fr-9) ».

Le groupe de pilotage encourage l'école à développer davantage :

- les mesures en matière de planification harmonisée ;
- la collaboration dans les sections et entre elles ;
- les mesures en vue de mettre en place une procédure systématique et cyclique pour l'assurance de la qualité.

Le C.I.M. approuve le Rapport de suivi d'inspection d'établissement de l'Ecole européenne de Varèse.

III.D. REGLES/NORMES PEDAGOGIQUES

7. Procédures relatives à la réalisation, à la gestion et à la publication des programmes d'enseignement aux Ecoles européennes – 2014-01-D-41-en-9 – E. VERMEIRE

Afin de faciliter le travail des Inspecteurs et notamment l'envoi des programmes au GT Assurance qualité pour le contrôle de la qualité, l'adresse suivante a été créée : (LIST-ES-QA@eursc.eu).

Au point III., l'ajout de la procédure relative à l'élaboration d'un programme de cours complémentaires.

Au point IV, la modification du timing de présentation concernant la procédure de présentation des programmes lors des réunions pédagogiques.

La procédure à suivre se trouve à l'annexe I du document – réf : 2016-05-D-22 et a été approuvée par le C.I.S de juin 2016.

	GT Assurance Qualité	Publication pour les réunions	C.I.P – C.I.S – C.I.M	C.P.M	C.S pour information	Entrée en vigueur
Programme finalisé	1 ^{er} juin au plus tard	15 septembre	oral octobre	octobre	décembre	septembre
	20 octobre au plus tard	10 janvier	oral février	février	avril	septembre

L'annexe II « **Structure pour tous les programmes au sein du système des Ecoles européennes** » 2011-09-D-47-fr-7 et l'annexe III « **Contrôle de la qualité avant l'approbation d'un programme aux Ecoles européennes** » (NOUVELLE VERSION adaptée conformément au document 2011-09-D-47-fr-7) du document ont également été mises à jour en fonction des dernières décisions.

Le C.I.M. approuve la procédure ainsi modifiée avec une entrée en vigueur immédiate.

III.F. AUTRES POINTS

1. Proposition de Groupe de travail sur la Différenciation – 2017-01-D-57-en-1 – H. GUERREIRO

Suite aux recommandations émises lors de la 1^{ère} série d'Inspections d'établissement visant à promouvoir la différenciation au travers des cycles primaire et secondaire, il est proposé d'élargir le groupe du primaire aux Inspecteurs du secondaire. Le GT sera composé dès lors de six membres.

Ce groupe sera en charge de :

- suivre l'évolution de la différenciation dans les Ecoles européennes ;

- chercher et diffuser des approches efficaces ;
- chercher et diffuser des sources d'inspiration dans la littérature et d'autres systèmes éducatifs ainsi que concevoir un programme de formation.

Avec une réserve des délégations néerlandaise et anglaise n'estimant pas nécessaire la création d'un nouveau groupe de travail, le C.I.M. approuve la création du groupe de travail élargi ainsi que la demande de mandat de 4 ans.

2. Planification des activités des Inspecteurs 2017 – 2016-01-D-42-en/fr-2 – A.PIRON

Seuls sont repris dans le document les groupes de travail et les réunions obligatoires.

Pour leurs futures demandes, les Inspecteurs sont invités à prendre contact avec l'Unité Développement pédagogique (Mme PIRON, ariane.piron@eursc.eu).

Le C.I.M. approuve le document de Planification des activités des Inspecteurs 2017.

3. Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2016-2017) – planning à court et à long termes – 2016-09-D-39-fr-3 – B. SCHUMACHER/S.WALZ

Ce document a été mis à jour suite aux dernières décisions des réunions pédagogiques d'octobre et du Conseil supérieur de décembre. Il reprend notamment les derniers mandats octroyés par les Conseils d'inspection, le Comité pédagogique mixte et le Conseil supérieur.

Pour leurs futures demandes, les Inspecteurs sont invités à prendre contact avec l'Unité Développement pédagogique (Mme PIRON, ariane.piron@eursc.eu).

Le C.I.M. approuve le document Développement pédagogique et assurance qualité dans les Ecoles européennes (2016-2017) – planning à court et à long termes.

V. COMMUNICATION ECRITE

2. Résultat de la Procédure écrite 2017/6 : Approbation du Projet de procès-verbal du Conseil d'inspection mixte du 12 octobre 2016 – (2016-09-D-74-fr-2) – 2017-01-D-41-fr/en/de-1 – A. BECKMANN

Par voie de la procédure écrite lancée le 27 janvier 2017 et s'achevant le 3 février 2017, le Conseil d'inspection mixte a approuvé le Projet de Procès-verbal de la réunion du Conseil d'inspection mixte du 11 octobre après-midi et 12 octobre 2016.

Le C.I.M. prend note de cette communication.